



Charte ASC Languages

1. Nos valeurs :

- ASC est tournée résolument vers l'avenir, en cherchant constamment à améliorer la qualité de ses prestations, en promouvant un processus qualitatif à long terme.
- ASC s'engage à tout mettre en œuvre pour faciliter l'atteinte des objectifs de ses apprenant-e-s, en garantissant une information claire et détaillée tout au long du processus d'apprentissage.
- ASC s'engage à garantir un service de qualité, en présentant aux prestataires une gestion transparente de l'institution, dans un esprit d'ouverture et de confiance et de collaboration.
- ASC s'engage à garantir le respect des différences et à travailler ensemble dans le respect mutuel, sans discrimination de sexe, religion, origine ni âge.

2. Méthode et approche :

- ASC s'engage à n'utiliser en classe que la langue d'apprentissage dans de petites classes, afin de favoriser l'interaction.
- ASC adopte une approche pédagogique basée sur l'étude et la mise en pratique immédiate des notions théoriques, en fonction de situations liées au vécu personnel ou professionnel des apprenant-e-s.
- ASC promeut la participation active des apprenant-e-s. Elle a pour but de cibler leurs besoins et objectifs spécifiques, tout en les responsabilisant afin de les rendre acteurs de leur apprentissage.
- ASC favorise l'auto-formation, en veillant à ce que l'apprentissage se poursuive en dehors des heures d'enseignement.

3. Personnel et matériel :

- ASC n'engage que des formateurs maîtrisant parfaitement la langue enseignée, ayant obtenu un diplôme et une qualification professionnelle propres à cette langue enseignée. Des séances de formation continue internes et externes leur sont régulièrement proposées.
- L'ensemble des équipes administratives et pédagogiques d'ASC garantit une écoute constante à ses apprenant-e-s, grâce notamment à l'évaluation ponctuelle de leur satisfaction.

- ASC utilise un matériel pédagogique actualisé, varié et adapté aux besoins et niveaux des apprenant-e-s.
- ASC veille à ce que l'environnement soit propice à l'apprentissage, vérifiant régulièrement le bon fonctionnement de ses infrastructures, de l'équipement et du respect des normes de sécurité.
- ASC propose à ses collaboratrices et les collaborateurs un cadre de travail favorisant l'épanouissement professionnel et personnel dans un esprit de collaboration et de concertation. L'ensemble du personnel s'engage à respecter les dispositions définies dans cette Charte.

Genève, le 14 février 2024